



COMMUNIQUE DE PRESSE

Saint-Marcel-lès-Valence, le 08/01/2011

Grâne : « ball-trap » aux oiseaux migrateurs au cœur de la Réserve...

Le lac des Freydières se situe sur la commune de Grâne, enclavé au sein de la Réserve naturelle nationale des Ramières du Val de Drôme. Il bénéficie depuis octobre 2005 d'un arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB N° 05-4419) qui a pour objectif « *la protection d'un environnement remarquable nécessaire à l'alimentation, à la reproduction, au repos des espèces sauvages* ». Ce même lac est inscrit au niveau européen dans la liste des zones de protection spéciale (ZPS) pour les oiseaux migrateurs.

En période hivernale, lorsque le froid, le gel, la neige les poussent vers le sud, les canards du nord de l'Europe migrent jusqu'à la Méditerranée en suivant la vallée du Rhône. La Réserve des Ramières a été créée pour servir de halte migratoire où les oiseaux peuvent trouver nourriture et repos. Le lac des Freydières les attire naturellement par le miroitement de ses eaux calmes.

Depuis l'hiver dernier, des chasseurs sans scrupules ont aménagé leur « ball-trap » sur le lac : une dizaine de canards en plastique (appelants) sur l'eau pour rassurer les oiseaux sauvages et les inciter à se poser, une hutte de branchage pour bien se dissimuler et le massacre peut commencer sur des oiseaux en transit, affaiblis par les conditions hivernales.

Cette scène se déroule dans un espace public qui bénéficie d'une double protection réglementaire destinée à assurer la préservation des oiseaux migrateurs... Dans ce même espace protégé, le Préfet de la Drôme délivre chaque année des permis de tuer ces mêmes oiseaux (licences individuelles), sans aucune limitation particulière, six mois par an, de deux heures avant le lever du soleil jusqu'à deux heures après ; qu'il gèle ou qu'il neige...

Le maire de Grâne se soucie peu des canards sauvages. Il a cependant demandé l'arrêt de la chasse par mesure de sécurité. Sous la pression des chasseurs, il a rapidement retiré sa demande : aucun danger pour les promeneurs au bord du lac ! Tout le monde sait bien qu'il n'y a jamais d'accidents de chasse...

Plusieurs témoins, scandalisés par cette situation, ont alerté la LPO pour exprimer leur indignation et leur surprise d'entendre des séries de coups de feu quasi quotidiennes sur les rives de ce milieu naturel soit-disant protégé.

La LPO, en lien avec toutes les associations drômoises de protection de la nature, envisage d'entamer une procédure juridique à l'encontre de l'Etat.

Contact presse (à ne pas diffuser) : Roger Mathieu : 06 30 12 20 52